

Arrêté du 18 décembre 2009 portant désignation des personnes spécialement habilitées à procéder aux contrôles occasionnels des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires.

NOR : JUSC0930089A

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le titre premier du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles L. 811-11, L. 812-9, R. 814-44 et R. 814-45 ;

Vu la proposition du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires en date du 08 décembre 2009.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de personnes spécialement habilitées à procéder aux contrôles occasionnels des administrateurs judiciaires :

- Maître BERKOWICZ (Richard)
- Maître COLLET (Patrick)
- Maître COQUET (Pierre)
- Maître GLADEL (Jean-François)

Article 2

Sont désignés en qualité de personnes spécialement habilitées à procéder aux contrôles occasionnels des mandataires judiciaires :

- Maître DELATTRE (Pierre)
- Maître TRENSZ (François)

Article 3

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et des libertés.

Fait à Paris, le 18 décembre 2009

Pour la ministre d'Etat, garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,
Et par délégation :
La sous-directrice du droit économique

Christine GUEGUEN